

DECRET N° 82 - 6 du 12 Janvier 1982

portant inscription au tableau d'avancement des Elèves-Officiers AHOUKPO Mikodé Denis et BIO MAMA Amidou aux grades de Lieutenant-Stagiaire et Lieutenant à titre normal pour l'année 1981.

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,
CHEF DE L'ETAT, PRESIDENT DU
CONSEIL EXECUTIF NATIONAL,

- VU l'ordonnance N° 77-32 du 9 Septembre 1977, portant promulgation de la Loi Fondamentale de la République Populaire du Bénin ;
- VU le décret N° 80-39 du 12 Février 1980, portant composition du Conseil Exécutif National et de son Comité Permanent ;
- VU l'ordonnance N° 77-14 du 25 Mars 1977, portant création des Forces Armées Populaires du Bénin ;
- VU la Loi N° 81-014 du 10 Octobre 1981, portant Statut Général des Personnels Militaires des Forces Armées Populaires du Bénin ;
- SUR proposition du Ministre de la Défense Nationale ;
- Le Conseil Exécutif National entendu en sa séance du 7 janvier 1982 ;

DECRETE :

Article 1er. - Sont inscrits au tableau d'avancement à titre normal pour l'année 1981, les Camarades Elèves-Officiers d'Active dont les noms suivent :

- 1° - POUR LE GRADE DE LIEUTENANT :
- Elève-Officier AHOUKPO Mikodé Denis.
- 2° - POUR LE GRADE DE LIEUTENANT-STAGIAIRE :
- Elève-Officier BIO MAMA Amidou.

Article 2. - Le Ministre de la Défense Nationale est chargé de l'exécution du présent Décret qui sera publié et communiqué partout où besoin sera. -

Fait à Cotonou, le 12 Janvier 1982

par le Président de la République,
Chef de l'Etat, Président du
Conseil Exécutif National,

Mathieu KEREKOU

Ampliations : pr 8 CC du PRPB 4 CPC 6 CAB/MIL 8 DSI 4 MF 4 EMG/
FAP 4 Intéressés 2 DB-ICF-Solde 6 Trésor 4 DI 4 EMFDN 2 IGE et ses
Sections 4 SGG 4 DCCT-ONEPI-Gde Chanc. 3 BN-LNB-FAS JEP 6 DPE-DLC-
DLC-INSAE 6 Bureau Air 2 JORPB 1 Autres Ministères 20 Préfets 6.